

" L'A.S., oui, mais comment ? "

L'Association Sportive au collège Michel Bégon



Faire le constat que l'association sportive de son établissement ne fonctionne pas, qu'elle fonctionne moyennement ou normalement, ou alors formidablement bien, est le premier acte de toute démarche d'analyse qui, certes est nécessaire, mais néanmoins insuffisant.

En effet, il nous semble que cette première étape doit être rapidement dépassée pour être relayée par une seconde étape qui concernerait et amorcerait l'analyse du pourquoi de ce constat.

Même si il est toujours difficile et délicat de situer le seuil de normalité des choses, afin de définir le minimum exigible concernant le degré d'implication nécessaire au bon fonctionnement de son association sportive, (notamment en raison du fait que la situation et le contexte de chaque établissement restent variés et différents), il n'en reste pas moins que cela ne doit pas nous empêcher de nous interroger sur la qualité du fonctionnement de notre propre association sportive. Pour cela, ne tombons pas dans la facilité en nous satisfaisant de ce qui est fait, facilité qui consisterait à subir la situation de manière résignée et qui trop souvent incrimine la fatalité des choses, en invoquant « le temps qui passe », (« et bien c'est comme cela...»), au lieu de s'engager dans une réelle réflexion autour du « comment faire réussir l'association sportive », réflexion d'autant plus nécessaire lorsque l'association sportive fonctionne d'une manière non satisfaisante.

Selon nous, l'appréhension et la crainte de l'échec, (« cela ne marchera pas ! »), ou la pseudo croyance en la fatalité, (« c'est ainsi, on n'y changera rien ! »), ne doivent pas inhiber l'intention de proposer et d'essayer.

C'est pourquoi, il est proposé ici, (à titre d'illustration), une liste non exhaustive de principes avec leurs modalités d'application, qui peuvent permettre de créer, autour d'une dynamique, « l'événement sportif », afin de rendre l'action éducative menée au sein de l'association sportive et plus globalement au sein de l'établissement la plus pertinente possible.

D'autre part, cela peut permettre également de porter un regard évaluatif sur le fonctionnement même de son association sportive et donc d'estimer la marge possible d'amélioration et de perfectionnement. Selon nous, il relève de la compétence et de la responsabilité de chaque enseignant de s'engager dans cette démarche, si nous ne voulons pas voir dépérir le sport scolaire et avec lui le rôle éducatif des associations sportives.

1) PRINCIPE DE FILIATION ET DE COMPLEMENTARITE A L'E.P.S.:

Outre la nécessité de tenir compte et de respecter le projet de district, départemental, académique ainsi que les directives au plan national, (qui assure une cohérence entre établissements et une continuité entre les niveaux collège et lycée), une place est laissée malgré tout, au sein de l'A.S. de l'établissement, à une certaine liberté d'agir, en ce qui concerne la planification et l'organisation des A.P.S.A. Profitons-en pour apporter de la cohérence.

OBJECTIF:*Etablir un lien, en établissant des relations entre l'E.P.S. et l'A.S., afin d'envisager l'A.S. comme un prolongement et une continuité de l'E.P.S.*

En effet, dans le cadre d'une éducation à la motricité sportive, d'un approfondissement des acquis, d'un développement de la responsabilité, de l'autonomie, de la coopération..., l'A.S. peut s'avérer être un complément au volume horaire de pratique en E.P.S. C'est pourquoi, inciter les élèves à pratiquer en dehors des cours d'E.P.S. nous semble d'un intérêt essentiel. L'A.S. peut et doit être une solution.

Pour cela :

1.1.) Programmer des A.P.S.A. identiques, (qui se retrouvent à la fois en E.P.S. et à l'A.S.)

→ *Au collège, sur les 10 A.P.S.A. proposées à l'A.S., 9 sont également enseignées en E.P.S.*

Sont représentées à l'A.S. : Le tennis de table, le badminton, les sports collectifs, (HB, BB, VB, Rugby), la gymnastique, la G.R.S, la natation, l'athlétisme. A noter que pour cette activité, la plupart des enseignants, dès le mois d'avril, arrêtent l'encadrement de leur propre activité pour se consacrer à la saison d'athlétisme, afin de favoriser une inscription et une adhésion massive de la part des élèves, pour les différents championnats ouverts à tous les niveaux de pratique. Le parcours traditionnel de ces élèves est l'inscription en championnat de district, ouvert à tous les élèves quel que soit leur niveau de pratique initial, puis en championnat départemental, académique et national.

1.2.) Permettre aux élèves de s'investir dans les fonctions de juge, d'arbitre, de chronométreur.

Action menée en parallèle avec ce qui est enseigné en E.P.S., par une politique de valorisation de ces statuts, (par un certain nombre de gratifications.) Cela rejoint le pôle de la formation des jeunes officiels.

→ *Action entreprise au collège.*

1.3.) Programmer des tournois sportifs, notamment en début d'année, ce qui souvent constitue un tremplin pour adhérer à l'A.S. , (prolongement possible à l'A.S.)

→ *Au collège, tous les ans, nous programmons un tournoi de handball pour toutes les 6^{ème} filles et de rugby pour tous les 6^{ème} garçons, à la fin du 1^{er} cycle d'enseignement.*

1.4.) Programmer des interclasses sportifs, (entre élèves ou élèves/profs), ce qui constitue également un tremplin pour adhérer à l'A.S., (prolongement possible à l'A.S.)

→ *Action à finaliser au collège.*

2) PRINCIPE DE MOTIVATION:

OBJECTIF:*Permettre au plus grand nombre possible d'élèves de s'exprimer, quels que soient leurs niveaux de pratique, permettant ainsi de répondre à leurs motivations et à leurs aspirations.*

Pour cela :

2.1.) Proposer la plus grande variété possible d'A.P.S.A.

Les questionnaires ou sondages sont quelquefois utiles pour retenir les pratiques.

→ *Au collège, 10 activités sont proposées.*

2.2.) Proposer différents niveaux de pratique, pour permettre de pratiquer une activité physique et sportive à titre de loisir et d'initiation, (*animation*) ou pour permettre à des élèves de se retrouver tout simplement

ensemble, (répondre au besoin d'affiliation sociale, « être avec ses copains, ses camarades »), ou pour leur permettre d'atteindre un niveau de pratique sportive le plus élevé possible en se mesurant à autrui par la compétition, (perfectionnement.)

→ Action entreprise au collège.

2.3.) Proposer une ou des A.P.S.A nouvelles dans le cadre d'une découverte et si il y a une demande.

→ Au collège, nous participons tous les ans aux journées consacrées au football féminin et au « défi Mozaïc » basé sur des activités de pleine nature.

2.4.) Attribuer une valorisation à différents statuts, pour permettre aux élèves de s'illustrer en tant que juge, arbitre, chronométreur, (fonctions gratifiantes dans le cadre de la formation des jeunes officiels : responsabilisation.)

→ Action entreprise au collège.

2.5.) Valoriser la participation des élèves au fonctionnement et à la gestion même de l'A.S., (tris et classements de documents, affichages des résultats sportifs, des articles de presse, des convocations, réalisation d'affichages, inscription et gestion des licences, actualisation des records du collège etc...)

→ Action entreprise au collège et à renforcer.

2.6.) Récompenser la classe la plus sportive, (lors de l'assemblée générale), pour encourager les adhésions à l'A.S.

→ Action entreprise au collège.

3) PRINCIPE DE MEDIATISATION:

OBJECTIF:Créer l'événement sportif dans l'établissement, par un impact médiatique, afin d'accroître la crédibilité et la reconnaissance de l'A.S. aux yeux des élèves, mais également aux yeux du chef d'établissement, des collègues des autres disciplines, du personnel administratif, du C.P.E., du personnel A.T.O.S., de l'infirmière, du directeur départemental U.N.S.S., des parents d'élèves, du personnel municipal, (élus, personnels du service des sports et de l'office des sports de la ville etc...)

L'image de l'établissement n'en sera que valorisée.

« On devrait toujours savoir ce qui s'est passé, ce qui se passe et ce qui se passera à l'A.S. »

Pour cela :

3.1.) Diffuser systématiquement les documents concernant l'A.S. dans le dossier de rentrée adressé aux familles.

→ Action entreprise au collège.

3.2.) Diffuser systématiquement les informations sur l'A.S. dès le début de l'année scolaire, dans toutes les classes, par les professeurs principaux ou les professeurs d'E.P.S. eux-mêmes.

→ Action entreprise au collège.

3.3.) Faire visionner systématiquement un document vidéo concernant la présentation et le fonctionnement de l'A.S., à tous les élèves qui arrivent dans l'établissement, (classes de 6^{ème}), dès le début de l'année scolaire, afin qu'ils sachent précisément ce qui leur est proposé.

→ Action à finaliser au collège.

3.4.) Réaliser un affichage rigoureux, attractif et suivi des informations concernant l'A.S.

Cela peut concerner :

-La feuille de présentation des A.P.S.A. proposées à l'A.S. avec le ou les professeurs responsables, le lieu et l'horaire des pratiques.

-Le calendrier général des compétitions UNSS, avec toutes les A.P.S.A., toutes les catégories et tous les lieux.

-Les convocations pour les horaires des déplacements en bus.

-Les résultats sportifs, ainsi que les articles de journaux qui témoignent de l'impact de l'A.S. au niveau de la presse locale.

Ce retour d'informations est primordial pour toute la communauté éducative et en premier lieu pour les élèves. Reste que pour que ces informations soient porteuses de sens, il est absolument nécessaire de veiller à les réactualiser sans cesse. Une information devenue obsolète, (qui n'a plus de signification), doit impérativement être retirée. Il en va de la crédibilité et de la pertinence des informations communiquées.

→ Action entreprise au collège.



3.5.) Prévoir des panneaux d'affichage spécifiques à l'A.S., suffisamment grands et structurés pour rendre l'information pertinente.

Les informations doivent être présentées de manière organisée et structurée non seulement pour qu'elles soient facilement accessibles aux élèves, mais également pour qu'elles véhiculent du sens pour les élèves.

→ Au collège, il y a 3 grands panneaux sur lesquels chaque activité a sa place réservée, (partie spécifique) de même qu'il y a une partie concernant les informations générales de l'A.S. et de l'E.P.S., (programmation annuelle des A.P.S.A., barèmes, fiches d'échauffement etc...)



3.6.) Faire passer des convocations individuelles par la vie scolaire afin de prévenir les élèves des horaires de départ lors des compétitions.

→ Action entreprise au collège.

3.7.) Prévoir un « stand A.S. » au foyer socio-éducatif pour faire la publicité de l'A.S., (vitrine de l'A.S.)

→ Au collège, on y retrouve les différents trophées, ainsi qu'un panneau d'affichage présentant les A.P.S.A. proposées à l'A.S. et les articles de presse concernant les résultats sportifs.



3.8.) Prévoir une diffusion d'informations en salle des professeurs, avec un panneau réservé à l'A.S.

De ce point de vue là, l'équipe E.P.S. a une responsabilité essentielle pour rendre compte de ce qui est fait à l'A.S. auprès des autres collègues. Cela va dans le sens d'une justification et d'un renforcement de la crédibilité de l'ensemble de la discipline.

→ Action entreprise au collège.

3.9.) Diffuser les informations de l'A.S., (notamment les résultats sportifs), dans le journal du collège.

→ Action à relancer au collège.

3.10.) Réaliser un affichage et une réactualisation permanente des records du collège, par sexe et catégorie dans les activités qui s'y prêtent, en l'occurrence la natation et l'athlétisme.

→ Action entreprise au collège, sous la forme d'une vitrine installée à côté des panneaux d'affichage de l'A.S.



3.11.) Stocker et classer, par année, les résultats sportifs dans les différentes A.P.S.A. proposées, ainsi que les bilans annuels par activité, ainsi que les comptes rendus des assemblées générales de l'A.S.

Archiver ces documents permet de prendre part à « la construction de l'historique » de l'établissement.

→ Action entreprise au collège, avec de surcroît la présence de panneaux d'affichage présentant, par année scolaire, tous les articles de presse relatifs aux résultats sportifs U.N.S.S.



3.12.) Réaliser, dans le cadre d'un travail interdisciplinaire avec les arts plastiques, un logo concernant l'A.S., sous la forme d'un concours par niveau de classe, avec la possibilité de renouveler l'action tous les ans, tous les 2 ans, tous les 3 ans ou plus.

Un vote des élèves et/ou des professeurs d'E.P.S.,(ainsi que les enseignants des autres disciplines) peut être organisé pour choisir le logo qui représentera l'A.S.

→ Action entreprise au collège.



3.13.) Créer et vente d'un autocollant, (à partir du logo.)

→ Action à finaliser au collège.

3.14.) Réaliser un tee-shirt à partir du logo de l'A.S.

→ Action entreprise au collège.

4) PRINCIPE DE RECONNAISSANCE:

OBJECTIF:*Asseoir et crédibiliser l'A.S. au sein de la communauté éducative.*

Pour cela :

4.1.) Posséder un local E.P.S./A.S. qui permet:

-Une centralisation et une communication des informations.

-Une participation et implication effective des élèves au fonctionnement, à la gestion et à l'animation même de l'A.S.

-D'identifier un lieu propice au rassemblement, aux convocations, à la convivialité etc... . Ce lieu de passage des élèves et des enseignants, devient par conséquent un lieu de rencontres et de vie au cœur même de l'établissement.

-De renforcer la fonctionnalité de l'A.S.

→ Action entreprise au collège.

5) PRINCIPE DE SOUPLESSE, DE DISPONIBILITE ET DE REPARTITION:

OBJECTIF:*Instaurer une continuité de l'action éducative au sein de l'A.S.*

A ce sujet, il est possible de dire que l'ensemble des professeurs est bien plus riche que la somme des individualités.

Pour cela :

5.1.) Etre au service de l'A.S. et non au service de l'A.P.S.A. que l'on encadre.

Cela suppose un travail collectif en étroite relation, où chacun est au cœur du dispositif l'amenant à répondre aux impératifs de l'ensemble des A.P.S.A. mettant au second plan ses impératifs purement personnels et individuels. Cela nécessite de s'organiser pour remplacer un collègue, (dans la mesure du possible), pour que l'activité puisse continuer à fonctionner. Cela nécessite également de pratiquer la pluri-activités en n'utilisant pas forcément la totalité de son forfait U.N.S.S. pour encadrer une seule activité, (sauf si elle le nécessite, notamment en raison du nombre de licenciés), sous prétexte qu'elle plaît à l'enseignant ; possibilité d'utiliser 2 x 1h30 par exemple, pour encadrer 2 activités.

→ Action entreprise au collège.

5.2.) Présence active des enseignants d'E.P.S. dans la cour de récréation, ou sur des points « stratégiques », lorsque cela est nécessaire.

« Aller vers les élèves fait aussi partie de notre mission. »

→ Action entreprise au collège.

5.3.) Définir entre enseignants les fonctions, les rôles, les tâches, en partageant les responsabilités par une dévolution des pouvoirs et une délégation des compétences, afin que l'implication soit collective.

→ Action entreprise au collège. C'est à la fois toute la richesse et toute la problématique du travail en équipe.

6) PRINCIPE DE GRATIFICATION:

OBJECTIF: *Aporter une reconnaissance « institutionnelle » à l'investissement des élèves.*

Pour cela :

6.1.) Organiser une remise de récompenses en fin d'année avec un palmarès, (pas uniquement élitiste), de manière à clôturer l'année sportive tout en félicitant les élèves.

Sont invités : tout le personnel de la communauté éducative, (personnel administratif, collègues des autres disciplines, personnel A.T.O.S., infirmière, C.P.E., directeur départemental U.N.S.S., parents d'élèves), personnel municipal, (élus, service des sports, office des sports de la ville, etc...)

Cela permet de rendre compte, de faire connaître et de crédibiliser ce qui est fait à l'A.S.

D'autre part, ce principe peut permettre de faire sentir aux élèves, par un autre chemin que celui des disciplines d'enseignement traditionnelles, qu'ils appartiennent à une communauté scolaire et éducative et par là même, l'A.S. peut être un vecteur par lequel il est possible de redonner confiance et de redynamiser des élèves qui sont en proie à l'échec scolaire. En effet, réussir à l'A.S., que ce soit sur le plan sportif et compétitif, sur le plan des responsabilités, (juges, arbitres, chronométreurs, ou autres), ou sur le plan des relations humaines avec les adultes, (relation de confiance), peut permettre de limiter l'étendue et le degré de transfert de "la résignation acquise" qui s'exprime par le sentiment "je n'y arriverai pas".

De ce fait, la pratique des activités physiques sportives et artistiques au sein de l'A.S., ainsi que l'activité globale de l'élève, occupent un rôle fondamental dans le cadre de la socialisation et de l'intégration des élèves de la Z.U.P.

Cette structure, "moins rigide" et "moins exigeante" par rapport au cadre scolaire des cours d'E.P.S., revêt une importance réelle pour construire et enrichir des relations humaines afin d'asseoir un respect mutuel.

Toute la difficulté est d'être à la fois suffisamment "souple", mais également d'imposer un minimum de rigueur, de discipline et d'organisation, pour faire le lien avec les exigences des cours d'E.P.S.

L'E.P.S. et l'A.S. doivent savoir "se répondre pour correspondre". C'est une question de crédibilité et d'attribution de significations. Toute réussite à l'A.S. doit être valorisée, qu'elle soit individuelle ou collective.

A ce titre, il nous semble essentiel que "le pot de fin d'année" soit pris en charge financièrement par l'établissement. A travers ce geste, c'est une reconnaissance "institutionnelle" de l'établissement envers les efforts et les résultats des élèves qui est affirmée, ce qui est essentiel, notamment aux yeux des élèves.

→ Action entreprise au collège.

7) PRINCIPE DE PARTENARIAT: OUVRIR L'A.S. VERS L'EXTERIEUR:

OBJECTIF: *Développer un travail en inter-relation avec le milieu primaire et le milieu sportif associatif, (relations avec les structures extérieures) pour une meilleure intégration dans le quartier et dans la vie de la "cité".*

Pour cela:

7.1.) Mise en place de rencontres CM2- 6^{ème} autour de pratiques sportives, (en liaison avec les écoles primaires du secteur de recrutement du collège.)

L'encadrement est assuré par l'instituteur ainsi que par le personnel enseignant du collège, (qui d'ailleurs peut lui – même avoir des responsabilités au sein du club local.) On peut parler d'encadrement « mixte », supervisé par l'U.S.E.P. ou l'office sportif municipal. Les contacts pris avec les futurs élèves, lors de ces rencontres, permettent à ces derniers de connaître certains enseignants d'E.P.S. du collège, ce qui peut leur permettre une meilleure intégration l'année suivante. A noter que ces rencontres peuvent être à la base du recrutement pour la constitution des classes sportives du collège, (ce qui suppose une adhésion à l'A.S et/ou une inscription future au club sportif local concerné.)

→ Action entreprise au collège.

7.2.) Mise en place de classes sportives à horaires aménagés en relation avec l'office des sports.

Les horaires aménagés permettent aux élèves d'être libérés des cours plus tôt, (15h30), et ce deux fois par semaine, afin de pouvoir assister à un entraînement extra – scolaire pris en charge par le club. Ces élèves sont en général rassemblés dans une ou plusieurs classes et ont un vécu sportif confirmé. Ils ne dépendent pas forcément et uniquement du secteur de recrutement scolaire du collège. Ils sont d'âge et de niveau scolaire traditionnels. L'entraînement est assuré par le club local concerné, sur les installations municipales utilisées également par le ou les collèges. Les élèves ont l'obligation de participer aux compétitions U.N.S.S. lorsque leur activité sportive est représentée à l'A.S., (convention avec l'O.S.B.). A noter que l'O.S.B. coordonne, pour toutes les activités concernées, le déplacement en car, afin de permettre l'acheminement des élèves sur les structures sportives d'accueil. On y retrouve une quinzaine de disciplines, notamment l'athlétisme, la natation, la gymnastique, le tennis, le tennis de table, le football, le rugby, le canoë – kayak, le judo etc... .

→ Au collège, il existe des classes à horaires aménagés pour le niveau de classe de 6^{ème}, 5^{ème} ; cela fluctue légèrement tous les ans.

7.3.) Etablir un rapprochement et un prolongement entre l'A.S. et les différents clubs locaux par la mise en place de sections sportives.

Pour cela il est nécessaire de s'appuyer sur les ancrages sociaux et les références sportives locales que sont les clubs.

→ Action à relancer au collège, en raison de la suppression des deux sections sportives, (handball et rugby), pour cause de manque d'effectif.

8) PRINCIPE D'UTILISATION DES RESSOURCES DE L'ETABLISSEMENT:

OBJECTIF: Pouvoir disposer des compétences de chacun en entretenant de bonnes relations avec tout le personnel.

Pour cela :

8.1.) Personnel A.T.O.S.

Sollicitation de leur aide pour les aspects matériels ; (mise en place des panneaux d'affichage, ou travaux dans le local matériel, ou pour tous travaux divers.)

→ Action entreprise au collège.

8.2.) L'infirmière.

Sollicitation de son aide pour organiser les visites avec le médecin scolaire, sur la base de plusieurs plages horaires, afin d'obtenir un certificat médical, en raison des problèmes rencontrés par certains élèves liés à leur situation sociale. D'autre part cela permet, en liaison avec les cours d'E.P.S., de régler les problèmes des certificats médicaux de complaisance, en convoquant le médecin scolaire qui peut refaire passer une visite médicale à l'élève. Cela fait appel à beaucoup de vigilance, notamment en ce qui concerne l'enseignement de la natation.

→ Action entreprise au collège.

9) PRINCIPE DE PERENITE:

OBJECTIF: *Non seulement analyser les incidences sur l'A.S. (et plus globalement sur les comportements des élèves au sein de l'établissement et du quartier) du transfert des cours du samedi matin au mercredi matin, mais également informer la communauté éducative des conséquences d'un tel changement. Ceci semble d'autant plus important lorsque les raisons invoquées pour une telle modification relèvent d'arguments purement individualistes et personnels dénués de toutes préoccupations pédagogiques et éducatives. C'est non seulement un devoir, mais également une obligation qui relève d'une mission d'informations. (Référence à la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989, qui préconise que « l'élève est au centre du système éducatif. »)*

Le transfert des cours du samedi matin au mercredi matin a été décidé en conseil d'administration durant l'année 2001-2002.

Enfin, il est un dernier principe qui tient, quant à lui, à des aspects plus profonds de la personne humaine et sur lesquels il est plus difficile d'avoir prise. Il renvoie à la conception même du métier et engage à la fois notre envie, notre motivation, nos croyances, nos convictions, en somme, il témoigne de notre capacité à vouloir que les choses évoluent et surtout à faire en sorte qu'elles évoluent en passant de l'intention à l'action. Sans doute est-ce un principe de tout premier ordre, qui joue un rôle moteur sans lequel tous les autres ne seraient qu'une somme de déclarations d'intentions à la résonance creuse. C'est en cela que croire en ce que l'on fait nous amène, non seulement à avancer dans notre travail, mais également constitue en quelque sorte une des raisons de ce métier.

« Ne dit-on pas souvent que l'A.S. est à l'image de l'équipe E.P.S. »

CONCLUSION:

Comme nous avons tenté de le montrer, l'organisation de l'association sportive peut, (et doit), se concevoir selon une synergie, (relative à un ensemble de paramètres) qui apporte non seulement de la cohérence, mais qui est également porteuse de sens. C'est à cette condition que notre action sera la plus mobilisatrice possible, en sachant que l'A.S. reste « une structure vivante » étant amenée à se modifier, à se transformer et à évoluer sans cesse. C'est également la preuve que rien n'est acquis, que rien ne va de soi et que le fonctionnement même de l'association sportive mérite réflexion.

Benjamin Blache
Professeur agrégé d'EPS
Collège Michel Bégon, Blois

A suivre : 6 documents complémentaires.

ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE MICHEL BEGON



Entourer la ou les activité(s) choisie(s).
Choix des activités :

- ATHLETISME - CROSS-COUNTRY - NATATION - GYMNASTIQUE - SPORTS COLLECTIFS,
(Basket-ball, Handball, Volley-ball, Rugby, Football) - TENNIS DE TABLE – BADMINTON -

Pour participer aux entraînements et aux compétitions, l'élève doit fournir :

- ➔ **UNE AUTORISATION PARENTALE, (ci-dessous.)**
- ➔ **UN CERTIFICAT MEDICAL, (ci-dessous.)**
- ➔ **UNE COTISATION DE 12 Euros, QUI PERMET DE PARTICIPER A TOUTES LES ACTIVITES DE L'A.S.**
- ➔ **DEUX PHOTOS D'IDENTITE.**



Je soussigné(e),, père, mère, tuteur, représentant légal, (1)
demeurant à,
téléphone/...../...../...../....., autorise l'élève, en classe de,
né(e) le/...../....., à participer aux activités de l'Association Sportive du collège Michel Bégon et autorise le
professeur responsable ou l'accompagnateur à faire pratiquer, en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale.
Fait à, le/...../..... .

SIGNATURE

(1) = Rayer la mention inutile.



CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE SPORTIVE EN COMPETITION

Je soussigné(e),, docteur en médecine,
demeurant à,
certifie avoir examiné....., né(e) le/...../....., et n'avoir constaté à ce jour aucun signe
clinique apparent contre-indiquant la pratique des activités sportives suivantes en compétition.

(Ne rayer uniquement que les activités sportives contre-indiquées.)

- ATHLETISME - CROSS-COUNTRY - NATATION - GYMNASTIQUE - SPORTS COLLECTIFS, (Basket-ball,
Handball, Volley-ball, Rugby, Football) - TENNIS DE TABLE – BADMINTON -

Fait à, le/...../..... .

CACHET ET SIGNATURE DU MEDECIN

Collège Michel BEGON
1, rue de Tourville
B.P. 809
41009 BLOIS
Tel : 0254522100
Fax : 0254522109



XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

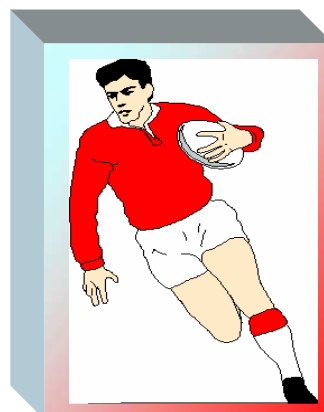
L'élève....., , classe de ,
est convoqué(e) impérativement àh....., devant le collège..... ,
pour participer à la compétition de district, au championnat départemental,
au championnat académique, au championnat de France, (1), en ,
qui se déroulera à , le , à partir deh..... .

- 1) Départ du car àh..... .
- 2) Prévoir de quoi manger pour le repas du midi.
- 3) Retour probable versh..... .

(1)Rayez la mention inutile.

Le secrétaire d' A .S.
Mr Benjamin Blache.

CERTIFICAT DE SURCLASSEMENT



Je soussigné(e),
docteur en médecine, demeurant à
certifie avoir examiné, né(e) le/...../.....
à, et l'autorise à pratiquer dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure dans la
ou les activités physiques suivantes :

-
-
-
-
-

Fait à, le/...../.....

Signature et cachet du médecin

Ce certificat est à présenter obligatoirement avant toute compétition.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), Mme, Mrmère, père, tuteur, représentant légal, (1),
autorise l'élève, (2).....
n'autorise pas l'élève, (2).....
à participer aux activités de l'association sportive du collège Michel Bégon, et autorise le professeur
responsable ou l'accompagnateur à faire pratiquer, en cas d'urgence, une intervention médicale ou
chirurgicale en cas de nécessité, (3).

Fait à, le/...../.....
Signature

(1) = Rayer la mention inutile.

(2) = Rayer la mention inutile et inscrire le nom et prénom de l'élève.

(3) = Rayer en cas de refus d'autorisation.

COLLEGE MICHEL BEGON
1, rue de Tourville
B.P. 809
41009 Blois
Tel : 0254522100
Fax : 0254522109



ATTESTATION D'INSCRIPTION

Je soussigné, Benjamin Blache, professeur d'E.P.S., secrétaire et trésorier de l'Association Sportive du collège Michel Bégon, certifie avoir reçu la somme d'argent de euros de la part de, (élève de la classe de), pour son inscription à l'Association Sportive du collège Michel Bégon pour l'année scolaire afin de pratiquer

Mr Benjamin Blache
Secrétaire et trésorier de l'Association Sportive

A Blois, le / /

Résultats aux finales départementales ; précisez les catégories :

Nombre d'élèves ou d'équipes qualifiés aux finales académiques ; précisez les catégories :

Résultats aux finales académiques ; précisez les catégories :

Nombres d'élèves ou d'équipes qualifiés aux finales nationales ; précisez les catégories :

Résultats aux finales nationales ; précisez les catégories :